

## RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE

L'exécution de personnalités kosovar constitue une violation choquante des droits humains

Index AI: EUR 70/20/99

L'exécution de cinq personnalités de la communauté albanaise du Kosovo constitue une violation choquante des droits humains, a déclaré ce jour (lundi 29 mars 1999) Amnesty International.

« Cet acte étaye les nombreuses allégations d'homicides et d'autres crimes recueillies auprès des dizaines de milliers de réfugiés expulsés du Kosovo au cours des trois derniers jours », ajoute l'Organisation.

Des sources kosovar ont indiqué cet après-midi que Fehmi Aagani, homme politique connu de la communauté albanaise du Kosovo, avait été exécuté hier par les forces de sécurité yougoslaves. Quatre autres personnalités de la région, dont le rédacteur en chef Baton Hash, auraient été tuées en même temps que lui.

Fehmi Aagani, conseiller d'Ibrahim Rugova, le président de la Lidhja Demokratike e Kosovës (LDK, Ligue démocratique du Kosovo), faisait partie de la délégation kosovar présente aux pourparlers de paix de Rambouillet. Les informations recueillies renforcent la crainte que les « intellectuels » ne soient les principales cibles d'une campagne destinée à vider le Kosovo de sa communauté albanaise.

« L'histoire semble se répéter, a déploré Amnesty International. Entre 1992 et 1995, tuer ou emprisonner les membres les plus en vue de la communauté bosniaque était une tactique largement employée par les forces serbes de Bosnie pour faire clairement savoir à la population locale qu'elle n'avait aucun avenir dans sa propre région. »

Victimes d'une politique qui rappelle les horreurs des précédents conflits en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, des milliers de personnes ont été chassées de leurs foyers. D'après les premières informations obtenues, la police a contraint nombre d'entre elles à abandonner leurs domiciles sous la menace des armes, avant d'incendier les lieux.

En outre, Amnesty International est vivement préoccupée par des déclarations attribuées au ministre serbe de la Justice, Dragoljub Jankovic, qui aurait appelé au rétablissement de la peine de mort et à l'adoption de dispositions visant à accélérer le déroulement des poursuites judiciaires dans le cadre de l'état de guerre qui a été proclamé le 24 mars 1999.

### Informations complémentaires

#### ° L'exécution des cinq Kosovar

Les cinq hommes qui ont apparemment été tués sont Fehmi Aagani, Baton Hash, Alush Gashi, Tehi Dervishi et Dini Mehmeti. Ils assistaient, semble-t-il, à Pristina, à l'enterrement de l'avocat Bajram Kelmendi, retrouvé mort vendredi – de même que ses deux fils, dont l'un était mineur ; il avait été abattu après avoir été enlevé par la police dans la nuit du 24 au 25 mars.

Selon certaines sources, les cinq hommes ont été emmenés par les forces de sécurité à la suite de l'enterrement et découverts morts ultérieurement. D'après le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, l'avocat kosovar Ismet Gashi a également été retrouvé mort dans la ville de Prizren, dans le sud du Kosovo. Dans cette même ville, des attentats à l'explosif auraient été perpétrés contre les bureaux d'un autre juriste et d'un ancien prisonnier politique, sans toutefois faire de victimes, semble-t-il.

#### ° La peine de mort et la prise de position du ministre de la Justice, Dragoljub Jankovic

Pour l'heure, le meurtre avec circonstances aggravantes constitue le seul crime passible de la peine capitale en vertu de la législation serbe. Les crimes les plus graves, dont les violations du droit international humanitaire, tombent sous le coup du Code pénal fédéral et de la Constitution, dont les dispositions actuelles excluent le recours à la peine de mort. Aucune exécution n'a été signalée en Serbie depuis 1992, bien que les tribunaux y prononcent régulièrement des sentences capitales.

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 61/99

---

Non content d'avoir plaidé pour le rétablissement de la peine de mort, le ministre de la Justice a apparemment déclaré que l'Assemblée fédérale yougoslave et d'autres organes fédéraux devraient adopter des dispositions législatives « facilitant » les poursuites pénales en temps de guerre. La plupart de ces mesures semblent avoir pour objectif de lutter contre les agissements des profiteurs de guerre l